



V2019 Nom

Prénom

**DOSSIER DE SAISINE pour l'accès à la fonction publique territoriale des personnes reconnues travailleur handicapé**  
**Ingénieur territorial en chef**

**Important**

**Avant de remplir le dossier ci-après, merci de lire attentivement le texte ci-dessous.**

Les conditions d'accès aux concours externes d'ingénieur territorial en chef ont été modifiées :

- **Ingénieur en chef (décret n° 2016-205 du 26 février 2016) :** la liste des diplômes requis a été abrogée. Désormais, le concours externe est ouvert aux personnes titulaires d'un diplôme d'ingénieur. Celles qui ne sont pas titulaires d'un diplôme d'ingénieur mais qui possèdent un autre diplôme scientifique **et** technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat doivent saisir la commission d'équivalence.
- **Ingénieur (décret n° 2016-206 du 26 février 2016) :** le concours externe est ouvert aux personnes titulaires d'un diplôme d'ingénieur, d'un diplôme d'architecte ou de tout autre diplôme scientifique **ou** technique équivalent, sanctionnant 5 années d'études après le baccalauréat. Les titulaires d'un autre titre ou diplôme doivent saisir la commission d'équivalence.

Pour bien comprendre la notion de « diplôme scientifique et/ou technique », il est vivement conseillé de consulter préalablement la jurisprudence administrative sur le site : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/commission-dequivalence-diplomes/national>

**Merci de renvoyer votre dossier à l'adresse ci-dessous :**  
**Coordonnées de la commission d'équivalence de diplômes**

**Centre national de la fonction publique territoriale**  
Secrétariat de la commission nationale d'équivalence de diplômes  
80, rue de Reuilly  
CS 41232  
75578 Paris cedex 12  
Téléphone : 01 55 27 41 89 - Courriel : [red@cnfpt.fr](mailto:red@cnfpt.fr)



V2019 Nom

Prénom

## DOSSIER DE SAISINE pour l'accès à la fonction publique territoriale des personnes reconnues travailleur handicapé Ingénieur territorial en chef

### Votre identité

|  |                     |
|--|---------------------|
| M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> |                     |
| Nom de naissance :                                       |                     |
| Prénom :   |                     |
| Nom d'épouse :   |                     |
| Date de naissance :                                      | Pays de naissance : |
| Ville et département de naissance :                      |                     |

### Vos coordonnées

|                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| Adresse personnelle :        |                      |
| Code postal :                | Ville :              |
| Tél. mobile/personnel :      | Tél. professionnel : |
| Courriel :<br>Courriel pro : |                      |

### Renseignements concernant votre demande d'équivalence

**Attention, si vous êtes stagiaire ou titulaire, vous ne pouvez prétendre à une intégration au titre de de votre handicap : vous devez passer le concours.**

**Si vous exercez dans le secteur public, veuillez renseigner les rubriques suivantes :**

- Vous êtes :  
Titulaire                       Stagiaire                       Non titulaire   
Contrat aidé (CAE, CAV, Contrat d'apprentissage, PACTE, emploi-jeune)
- Vous exercez dans la fonction publique :  
territoriale     Etat                       hospitalière                       européenne                       autre
- Depuis quelle date ? : .....

**Dans la négative, veuillez indiquer de quelle rubrique vous relevez :**

- secteur privé                       étudiant                       sans emploi   
autre  (précisez) : .....
- Depuis quelle date ? : .....

**Veuillez également préciser l'option du concours que vous envisagez :**

- ingénierie environnementale
- réseaux techniques urbains et infrastructures routières
- constructions publiques, gestion immobilière, énergie
- systèmes d'information et de communication
- aménagement des territoires, déplacements et urbanisme



V2019 Nom

Prénom

**DOSSIER DE SAISINE pour l'accès à la fonction publique territoriale des personnes reconnues travailleur handicapé**  
**Ingénieur territorial en chef**

J'autorise le secrétariat de la commission à :

- utiliser mon adresse courriel pour communiquer avec moi ou solliciter toute information concernant la présente demande ;
- transmettre éventuellement aux organisateurs du concours des informations sur les étapes de l'instruction de ma demande et sur la décision prise par la commission.

J'atteste être informé(e) de ce que :

- je dois communiquer la décision de la commission à l'organisateur du concours ;
- la commission est déconnectée des dates des concours et que de ce fait, il m'appartient de déposer ma demande d'équivalence le plus tôt possible avant la période d'inscription au concours ;
- la commission se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations ;
- en cas de décision favorable de la commission, cette décision vaudra également pour toutes mes demandes ultérieures d'inscription au même concours que celui pour lesquels elle a été rendue ou à un concours pour lequel la même condition de qualification est requise, sous réserve que ne soit intervenue une modification législative ou réglementaire de nature à remettre en cause l'équivalence accordée.
- en cas de décision défavorable de la commission, je ne pourrais présenter une nouvelle demande d'équivalence de diplôme dans le délai d'un an suivant la notification de cette décision négative
- aucun élément de mon dossier ne me sera restitué et je dois en conserver une copie avant envoi.
- toute fausse déclaration de ma part entraînera l'application des articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

J'atteste que toutes les informations données dans le présent document et pièces qui l'accompagnent sont exactes.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature (précédée de la mention «lu et approuvé »)

**NB :** Vous pourrez consulter le résultat des dossiers passés en commission sur le site internet du CNFPT : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/commission-dequivalence-diplomes/national>. Le n° de votre dossier est indiqué dans le courrier d'accusé réception qui vous aura été adressé par le secrétariat de la commission



V2019 Nom

Prénom

## DOSSIER DE SAISINE pour l'accès à la fonction publique territoriale des personnes reconnues travailleur handicapé Ingénieur territorial en chef

d'équivalence de diplôme lors de l'enregistrement de celui-ci. Seule la décision qui vous sera notifiée par courrier aura une valeur juridique !

### Pièces minimales à fournir avec le présent dossier

**(Conservez une copie de votre dossier, ce dernier ne vous sera pas restitué)**

Cette liste n'est pas exhaustive et la commission peut demander toute autre pièce ou information qu'elle jugera utile au regard du dossier fourni.

Si vous rencontrez des difficultés à réunir l'ensemble de ces pièces, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

### **Avez-vous fourni l'ensemble des pièces nécessaires à l'étude de votre demande ?**

**La copie de la décision vous reconnaissant la qualité de travailleur handicapé en cours de validité.**

- Un CURRICULUM VITAE A JOUR**, partant de l'emploi le plus récent vers le plus ancien. (Pour les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur indiquez sur votre CV tous les diplômes obtenus).
- La copie de votre **PIECE D'IDENTITE**.
- La copie de **TOUS LES DIPLÔMES** détenus (y compris le diplôme de niveau Bac +2 pour les concours exigeants un bac +2 (exemple DEUG, DEUST, DUT, BTS...)).
- Le **CONTENU DES DIPLÔMES** par unités d'enseignement (U.E).
- Les **RELEVES DE NOTES** des diplômes universitaires.
- Intitulé, sommaire, introduction et conclusion des **MEMOIRES DE LICENCE et MASTER** (M1/maîtrise et master).
- Les attestations de stage et de formation continue (le cas échéant).
- La copie des justificatifs des expériences dont vous sollicitez la reconnaissance : **CONTRATS DE TRAVAIL, ARRÊTES ou CERTIFICATS DE TRAVAIL**.
- Une ou des **FICHE(S) DE POSTE(S) ATTESTEE(S) et SIGNEE(S)** par votre employeur, pour les expériences dont vous sollicitez la reconnaissance. **Ces documents doivent indiquer clairement la nature des missions confiées et leur durée ainsi que la description des activités.**
- Les **FICHES D'ENTRETIENS D'EVALUATIONS** de votre structure/société.
- L'ORGANIGRAMME** de votre structure/société : **surlignez votre positionnement sur ces derniers.**

**Pour les candidats titulaires de diplômes étrangers et/ou justifiant d'une expérience professionnelle réalisée à l'étranger** : les diplômes, titres et attestations doivent avoir été délivrés par une autorité compétente. **Les documents, y compris ceux concernant l'expérience professionnelle, doivent être présentés, le cas échéant, dans une traduction en français établie par un traducteur assermenté.**

#### **ATTENTION**

**Ne pas brocher les documents, ne pas les mettre dans un classeur ou dans un lutin  
Ne pas joindre de bulletins de salaires**



V2019 Nom

Prénom

**DOSSIER DE SAISINE** pour l'accès à la fonction publique  
territoriale des personnes reconnues travailleur handicapé  
Ingénieur territorial en chef

**Ne pas envoyer de supports numériques (CD, DVD et clé USB)**  
**Ne pas envoyer d'originaux**



V2019 Nom

Prénom

**DOSSIER DE SAISINE pour l'accès à la fonction publique territoriale des personnes reconnues travailleur handicapé**  
**Ingénieur territorial en chef**

## 1. Votre parcours diplômant (titres/diplômes)

1.1 Parcours déjà réalisé (vous pouvez ajouter au tableau autant de lignes que nécessaires en le photocopiant)

| N°                               | Dates de formation (du.....au.....) | Intitulé de la formation | Durée totale en heures | Nom et ville de l'organisme de formation | Attestation, certificat ou diplôme obtenu<br>Année d'obtention | Niveau du diplôme* |
|----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|------------------------|--|--|--------------------|
| <b>Diplômes</b>                  |                                     |                          |                        |  |  |                    |
| D1                               |                                     |                          |                        |  |  |                    |
| D2                               |                                     |                          |                        |  |  |                    |
| D3                               |                                     |                          |                        |  |  |                    |
| D4                               |                                     |                          |                        |  |  |                    |
| <b>Autres formations suivies</b> |                                     |                          |                        |  |  |                    |
| F1                               |                                     |                          |                        |  |  |                    |
| F2                               |                                     |                          |                        |  |  |                    |
| F3                               |                                     |                          |                        |  |  |                    |

\*inférieur au bac : niveau V, bac : niveau IV, bac+2 : niveau III, licence, maîtrise : niveau II, master 2 et plus : niveau I

1.2 Pensez-vous qu'il soit nécessaire que vous suiviez d'autres formations ?  Non  Oui Lesquelles ? Argumentez en quelques lignes

**NB : Tout diplôme devra être produit sous peine de ne pas être pris en compte par la commission.**



V2019 Nom

Prénom

**DOSSIER DE SAISINE pour l'accès à la fonction publique territoriale des personnes reconnues travailleur handicapé**  
**Ingénieur territorial en chef**

## 2. Votre parcours professionnel

*(Vous pouvez ajouter au tableau autant de lignes que nécessaire en le photocopiant)*

### Activités salariées – non salariées – bénévoles

| N° | Période<br>(du.....<br>au.....) | Votre fonction | Temps plein<br>ou<br>% temps<br>partiel | Nom et adresse de<br>l'employeur | (1) | Activité principale de<br>l'établissement |
|----|---------------------------------|----------------|---|----------------------------------|-----|---|
| E1 |                                 |                |   |                                  |     |   |
| E2 |                                 |                |   |                                  |     |   |
| E3 |                                 |                |   |                                  |     |   |
| E5 |                                 |                |   |                                  |     |   |
| E6 |                                 |                |   |                                  |     |   |

(1)

**Si vous exercez dans le secteur public**, précisez votre qualité : titulaire, stagiaire, non titulaire ou contrat aidé (de type CAE, CAV, Contrat d'apprentissage, PACTE, emploi-jeune)

**Si vous exercez dans le secteur privé**, précisez si vous êtes salarié(e) d'une grande entreprise, d'une PME, d'une association ou travailleur indépendant, profession libérale, artisan, commerçant, autre

**Si vous n'êtes pas salarié(e)**, précisez si vous êtes sans emploi, étudiant, bénévole



### 3. Le contenu des activités professionnelles exercées

*1 feuille d'activités par emploi*

3.1. Décrivez les activités et les tâches que vous avez prises en charge dans les périodes déclarées en page 6 :

| Liste des activités | % du temps passé à ces activités | Tâches qui en découlent |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|
|                     |                                  |                         |
|                     |                                  |                         |
|                     |                                  |                         |
|                     |                                  |                         |
|                     |                                  |                         |
|                     |                                  |                         |
|                     |                                  |                         |
|                     |                                  |                         |
|                     |                                  |                         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>100 %</b>                     |                         |





## DOSSIER DE SAISINE pour l'accès à la fonction publique territoriale des personnes reconnues travailleur handicapé Ingénieur territorial en chef

### 4. Le contenu des activités professionnelles exercées

Les missions dévolues aux ingénieurs(es) territoriaux en chef sont réglementairement fixées par le décret n° 90-126 du 9 février 1990 comme suit :

- art. 1er : « Les ingénieurs(es) territoriaux constituent un cadre d'emplois scientifique et technique de catégorie A (...) »
- art. 2 : « Les ingénieurs(es) territoriaux exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial, notamment dans les domaines de l'ingénierie, de la gestion technique et de l'architecture, des infrastructures et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'urbanisme, de l'aménagement et des paysages, de l'informatique et des systèmes d'information (...) »
- art. 5 « Les fonctionnaires ayant le grade d'ingénieur(e) en chef exercent leurs fonctions dans les régions, les départements, les communes de plus de 40 000 habitants et les offices publics d'habitations à loyer modéré de plus de 10 000 logements. Ils exercent également leurs fonctions dans les établissements publics locaux assimilés à une commune de plus de 40 000 habitants dans les conditions fixées par le décret n° 2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux. En outre, ils peuvent occuper l'emploi de directeur général des services techniques des villes ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants. »

Comme précisé à la 1ère page de ce dossier, la commission d'équivalence procède à une comparaison des connaissances, compétences et aptitudes attestées par votre ou vos titres de formation, éventuellement complétés par votre expérience professionnelle au regard des diplômes requis pour l'accès au concours.

#### **4.1. Selon vous, quelles connaissances, compétences et aptitudes conférées par les diplômes requis pour l'accès au concours sont nécessaires pour l'exercice des missions dévolues aux ingénieurs(es) en chef. ?**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



V2019 Nom

Prénom

**DOSSIER DE SAISINE** pour l'accès à la fonction publique territoriale des personnes reconnues travailleur handicapé  
**Ingénieur territorial en chef**

**4.2. Quelles sont, parmi ces connaissances, compétences et aptitudes, celles que vous avez acquises et celles que vous devez acquérir ?**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**V2019** Nom

Prénom

**DOSSIER DE SAISINE pour l'accès à la fonction publique territoriale des personnes reconnues travailleur handicapé  
Ingénieur territorial en chef**

**4.3. S'agissant des connaissances, compétences et aptitudes que vous avez acquises, pouvez-vous indiquer pour chacune d'entre elles, la formation ou le diplôme (ou l'unité d'enseignement) ou encore l'expérience professionnelle<sup>(1)</sup> qui est à l'origine de cette acquisition ?**

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

**(1)** S'agissant des connaissances, compétences et aptitudes acquises dans le cadre de l'expérience professionnelle, il est recommandé de produire tout document susceptible d'attester et/ou de démontrer cette acquisition.